



PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le 13 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Blandine CARATY donne procuration à Camille DENAGISCARDE
Jean-Claude DELAS donne procuration à Régis PIERROT
Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS
Monique GAILHOU donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD
Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse BRUZAUD

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Madame Marie-Thérèse BRUZAUD est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h30.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 octobre 2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX

2. Alimentation électrique aérienne de la parcelle E n°650

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2019 sur le programme « Electricité » arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées. Il s'agit de l'alimentation BT aérienne 230/400V de la parcelle E650 à partir du P12 rue de la côte. Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65. Le montant HT de la dépense est évalué à : 3 600,00 €.

Fonds libres : 792,00 €

Participation SDE : 2 808,00 €

TOTAL : 3 600,00 €

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Département d'Energie des Hautes-Pyrénées, de garantir la somme de 792,00 € au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune, de préciser que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront

exécutés en accord avec la municipalité et de l'autoriser à signer tout acte découlant de la présente délibération.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

3. Demande de subvention au titre du Fonds d'Aménagement Rural 2020

Monsieur le Maire indique que la première partie des travaux de rénovation de l'église, qui fait l'objet d'un financement du Département au titre du FAR 2019 est en cours.

Il propose d'engager une deuxième partie de travaux de l'église. Il s'agit de la partie Nord partie basse, c'est une partie de la toiture que l'on ne voit pas du côté de la rue et qui est très abimée et amiantée. Quatre entreprises ont été sollicitées et deux propositions chiffrées ont été reçues. C'est la proposition de Monsieur Cédric VANDERGHEYNST pour un montant de 34 597,50 € HT qui est la mieux disante et que Monsieur le Maire propose de retenir. Ce dernier précise que le clocheton est aussi à refaire sur 12m² et dont le montant est de 1 382,00 € HT. Monsieur le Maire propose donc de retenir la proposition globale pour 35 979,50 € HT de Monsieur Cédric VANDERGHEYNST et de solliciter une subvention au Département au titre du Fonds d'Aménagement Rural 2020.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

ASSOCIATIONS

4. Demande de subvention de fonctionnement de Tournay Sports

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de Tournay Sports à hauteur de 12 000 €. Il propose de renouveler la subvention de l'année 2019-2020 au même niveau que l'an dernier soit 8 000 €. Monsieur le Maire précise que la mairie prend par ailleurs en charge tous les frais d'entretien du stade.

La proposition est adoptée à l'unanimité avec les abstentions de Messieurs Frédéric PERRET et Nicolas DATAS-TAPIE.

5. Demande de subvention de fonctionnement du Tennis Club de Tournay

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention du Tennis Club Tournayais à hauteur de 800 €.

Monsieur le Maire indique que le club est déjà subventionné par la Communauté de communes et qu'il a vu sa subvention augmentée de 1 100 à 1 200 €. D'autre part, Monsieur le Maire précise que la commune met à disposition gratuitement les courts de tennis entièrement rénovés ainsi que la Salle Albert Pierrot à 1 € de l'heure (contre 8 € de coût de fonctionnement). Monsieur le Maire considère qu'il n'y a pas de raison particulière pour que le contribuable tournayais participe plus que le contribuable communautaire. De plus, l'excédent de l'an dernier cumulé à l'augmentation de la subvention communautaire permet de faire face aux frais de redevance. Monsieur le Maire ne comprend donc pas pourquoi le club fait cette première demande, sans que son Président ait sollicité un entretien préalable.

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE indique qu'il faut toujours une première fois. Il a du mal à comprendre la différence de traitement de demande de subvention entre celle accordée à Tournay Sports et le refus du Tennis Club car les deux clubs utilisent les infrastructures communales et le club de tennis est composé à 50% de tournayais.

Monsieur le Maire précise qu'historiquement c'est la commune qui subventionne Tournay Sports et c'est la Communauté de communes qui subventionne le tennis et qu'elle pourrait le faire si elle le souhaite pour le rugby.

Il regrette également que la communauté de communes n'ait pas daigné accorder la moindre subvention à la commune de Tournay pour les travaux de la salle des fêtes, ce qui conduit le seul contribuable communal à rembourser 100% de l'emprunt complémentaire aux autres subventions, alors que 50% à 75% des membres des clubs utilisateurs de la salle sont extérieurs à la commune de Tournay.

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE ajoute qu'à Pouyastruc, la commune participe et la communauté également. Il n'y a donc pas de raison que la commune de Tournay ne participe pas pour le Tennis Club de Tournay.

Monsieur Maire indique que la commune a décidé d'augmenter la subvention de Tournay Sports pour neutraliser la redevance, il propose que la communauté de communes en face autant pour le tennis.

Monsieur Frédéric PERRET indique que les volumes budgétaires des clubs de tennis et de rugby ne sont pas comparables.

Madame Marie-Thérèse BRUZAUD est d'accord pour donner au tennis même si ce n'est pas au niveau demandé.

Monsieur David PAMBRUN propose de couper la poire en deux.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention à 250 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Demande de subvention de la coopérative de l'école élémentaire pour Noël

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de la coopérative de l'école élémentaire pour Noël d'un montant de 250 €. Il propose d'accorder cette subvention.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne également lecture au Conseil de la demande de subvention de la coopérative de l'école maternelle pour Noël d'un montant de 350 €, arrivée après l'envoi de la convocation. Il propose d'accorder cette subvention.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Demande de subvention de fonctionnement de l'Association Française des Sclérosés en Plaques

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de l'Association Française des Sclérosés en Plaques. Il propose de ne pas donner suite à cette demande.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Demande de subvention de fonctionnement du Comité Départemental de la Ligue contre le cancer

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention du Comité Départemental de la Ligue contre le cancer. Il propose de ne pas donner suite à cette demande.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Cotisation à l'association Francis Jammes

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de l'appel à cotisation de l'Association Francis Jammes d'un montant de 50 €. Il propose de renouveler la cotisation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

10. Déclaration d'Intention d'Aliéner des parcelles B n°608 (12 rue du Général Leclerc de Hautecloque)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Déclaration d'Intention d'Aliéner des parcelles B n°220 et 818 (6 impasse des Prunus)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter ces parcelles.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. Déclaration d'Intention d'Aliéner des parcelles A n°1164 (rue Emile Gabarrot)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. Déclaration d'Intention d'Aliéner des parcelles E n°1566 (rue Padouen Debat)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14. Déclaration d'Intention d'Aliéner des parcelles E n°361 (12 rue de la République)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

15. Déclaration d'Intention d'Aliéner des parcelles B n°803 (6 rue du 8 mai 1945)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay de janvier à février 2020. Il propose de fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Petits As et Haras à Tarbes le 29 janvier 2020 : Quotient 1 : 6 €, Quotient 2 : 7 €, Quotient 3 : 8 €, Quotient 4 : 9 €, Quotient 5 : 10 €, Quotient 6 : 11 €
- Luge à Cauterets le 14 février 2020 : Quotient 1 : 10 €, Quotient 2 : 11 €, Quotient 3 : 12 €, Quotient 4 : 13 €, Quotient 5 : 14 €, Quotient 6 : 15 €
- Patinoire à Cauterets le 14 février 2020 : Quotient 1 : 15 €, Quotient 2 : 16 €, Quotient 3 : 17 €, Quotient 4 : 18 €, Quotient 5 : 19 €, Quotient 6 : 20 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de l'entreprise ETE Réseaux pour la location de la salle de la Halle de la mairie pour le 27 mars 2020 pour un repas d'entreprise. Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer à 100 € pour la journée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de la MSA pour la location de la salle Serge Sandras pour 16 demi-journées de février à décembre 2020 pour l'animation d'un groupe de paroles par une psychologue. Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer à 20 € par demi-journée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE rappelle que le Conseil Municipal avait décidé lors de sa séance du 18 avril 2019 qu'en cas de confirmation du refus d'abandon de mitoyenneté de Monsieur René PORTE, la commune engagerait une procédure d'expertise judiciaire pour déterminer la propriété du mur entre les parcelles E n°202 et 203.

Monsieur le Maire répond que Monsieur PORTE avait proposé une formule amiable de conciliation. Le rendez-vous a eu lieu mais la proposition de Monsieur PORTE était que la construction de la maison de santé se fasse sans toucher à ce qu'il considère comme mitoyen le mur qui menace de tomber, en rehaussant la partie

vétuste du mur existant. Monsieur le Maire précise que le maître d'œuvre a confirmé que c'est totalement impossible techniquement. En revanche, le permis de construire n'a fait l'objet d'aucun recours et les travaux vont pouvoir commencer. Juridiquement, le dossier est clos.

Monsieur Frédéric PERRET fait part des difficultés de circulations sur les rues Catherine Lay et rue Capdeville-Cathala. Il propose de mettre en place un sens de circulation avec un sens interdit.

Monsieur le Maire indique qu'il va regarder s'il y a matière à instaurer un sens interdit et étudier une proposition au mieux pour éviter les mécontents.

Monsieur Régis PIERROT indique que l'interdiction de stationnement serait peut-être suffisante.

La séance est levée à 21h40

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Marie-Thérèse BRUZAUD

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

SEANCE DU 28 FEVRIER 2020

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020**

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Réunis le 28 février 2020, les membres du Conseil municipal de la commune de Tournay approuvent le procès-verbal du Conseil.

Camille DENAGISCARDE, Maire,

Jean-Claude DELAS, Premier Adjoint au Maire,

Frédéric PERRET,

Jean-François DUBARRY,

Monique GAILHOU, Deuxième Adjointe au Maire,

Marie-Thérèse BRUZAUD, Troisième Adjointe au Maire,

David PAMBRUN,

Blandine CARATY,

Régis PIERROT, Quatrième Adjoint au Maire,

Francis ARTIGUE,

Jean-Louis GABAS,

Muriel ROSSI,

Jacqueline SARRABERE,

Nicolas DATAS-TAPIE,

Véronique RENAUDOT,